

Sécurité Le col de Bussang se protège pour l'hiver

Dans le col de Bussang versant alsacien, la RN66 fait l'objet, depuis l'été, de plusieurs chantiers pilotés par le service d'ingénierie routière Alsace Franche-Comté de la Direction interdépartementale des routes (Dir-Est). L'achèvement des plus gros travaux est prévu d'ici deux semaines.

C'est au lieu-dit « Steingraben » que les travaux sont les plus spectaculaires. Il s'agit d'aménager une zone de sécurité pour la protection contre la chute des cascades de glace en période hivernale. Pour consolider la pente, pas moins de 1 300 m³ de roches ont été déblayées pour faire reculer la falaise de 3 m et poser une surface de 600 m² de grillage de protection.

Cette falaise culmine à une hauteur de 13 m sur une longueur de 45 m. Grâce à une pelle mécanique et un brise-roche, une centaine de tirants d'ancrage (tiges métalliques de 25 à 35 mm de diamètre et longues de 4 à 8 m) sont posés et des drains installés dans la roche. Après la pose du



Une falaise entière doit être reprofilée dans la montée du col de Bussang depuis Urbès. Photo A. V.

grillage sera construite une glissière en béton servant de barrière d'arrêt des glaces. L'achèvement des travaux est prévu le 12 novembre. Les travaux de chaussée seront réalisés l'année prochaine.

Par ailleurs, un autre chantier plus en amont consiste à reconstruire deux murs de soutènement ruinés. Un mur expérimental à base de pneus avait été édifié en 1988 dans le but d'augmenter la RN66 d'une voie. Mais

le mur s'est déformé avec le temps, provoquant le décalage des joints des éléments du parement et le tassement du remblai en tête du mur, ce qui a conduit la Dir-Est à neutraliser la voie lente depuis 2011 pour pallier tout risque de rupture dans la zone de bombement. Là aussi il faut clouer 60 tirants de 30 mm sur 4 à 6 m de longueur. Ces travaux sont sans incidence sur la circulation routière, hormis quelques alter-

nats ponctuels. L'autre mur de soutènement ruiné, qui comporte des buses d'évacuation des eaux, doit, lui, être démolie et remplacé par de nouveaux remblais revêtus de blocs d'enrochement bétonnés. Pour ce chantier spécifique, deux phases de travaux sont prévues jusqu'en avril 2014. L'ensemble de ces travaux représente un investissement de 991 000 €, financé par l'État.

Arnaud Viry

Assises Audition de deux témoins surprise dans l'affaire Muller

Le procès à Nancy du Dr Jean-Louis Muller, accusé d'avoir maquillé le meurtre de sa femme en suicide, a connu un rebondissement hier, la cour ordonnant l'audition de deux témoins surprise, des gendarmes selon lesquels l'accusé se serait douché avant d'accueillir les enquêteurs le soir du drame.

À la barre, le directeur d'enquête a annoncé avoir récemment recueilli, en préparant son audition devant la cour, des confidences de deux gendarmes, selon lesquels le médecin « venait manifestement de prendre une douche » avant de donner l'alerte et de recevoir les enquêteurs sur les lieux du drame.

Ces deux gendarmes étaient arrivés au domicile familial d'Ingwiller, le 8 novembre 1999, une demi-heure après l'appel téléphonique de Jean-Louis Muller à la gendarmerie, a raconté le directeur d'enquête, poursuivant : « Ils m'ont dit : "Quand il nous a ouvert, il avait les cheveux mouillés. Pour moi, il venait de prendre une douche. Il avait encore des traces d'humidité sur les vêtements" », raconte le directeur d'enquête. La cour d'assises a décidé d'entendre ce mardi ces deux témoins surprise, ainsi que leur supérieur de l'époque, un major de gendarmerie, puisque les trois enquêteurs avaient signé le même procès-verbal.

Devant les jurés, le directeur d'enquête a expliqué que c'est

en préparant son dossier, dans la perspective de témoigner au procès, qu'il s'était aperçu qu'il lui manquait certaines pièces. Afin d'obtenir ces pièces égarées, il avait contacté vendredi l'un de ses amis, capitaine de gendarmerie, lequel lui aurait conseillé de joindre les deux gendarmes. « Vous leur avez demandé pourquoi ils ont attendu 14 ans pour donner ces éléments ? », a interrogé la présidente de la cour d'assises, Marie-Cécile Thouzeau, avant que l'avocat de la défense, M^e Eric Dupond-Moretti, se dise pour sa part « extrêmement dubitatif ».

Colère de l'accusé

Pour la première fois depuis le début de son procès, ce rebondissement a fait sortir Jean-Louis Muller de ses gonds, quand il a lancé à la cour : « Ça commence à bien faire ! Quinze ans après, deux gendarmes racontent n'importe quoi... Moi, on me chie dessus ! Il y en a marre ! »

Les révélations tardives des deux gendarmes, à l'époque simples agents de police judiciaire et non officiers, sont apparues d'autant plus étonnantes que le procès-verbal qu'ils avaient signé à l'époque ne faisait pas part de leurs « impressions » relatives à cette douche. « Quand les gendarmes sont arrivés, il y avait les pompiers, un autre médecin, la mère et la sœur de M. Muller... Pourquoi ces éléments n'ont-ils jamais été portés à la connaissance de la Justice ? », a demandé M^e Dupond-Moretti.

Emmaüs Le président national pour les 30 ans du site de Scherwiller

Le nouveau président d'Emmaüs France, Franz Vali, était de passage dernièrement à la communauté de Scherwiller, qui fête ses 30 ans tout au long de cette année.

« Franz Vali, est sans doute le premier, voire le seul président d'une grande association nationale à être passé dans la même structure du statut d'aidé à salarié, puis bénévole », font remarquer les compagnons. Il a en effet connu Emmaüs en 1985 en arrivant à la communauté de Dijon. Une rencontre déterminante.

« Un compagnon m'a donné du café et offert une cigarette – que je n'ai pu lui refuser alors que je ne fumais pas, raconte-t-il. J'ai eu envie de rendre ce geste à d'autres. Quelques années après, j'ai été responsable salarié de communautés pendant 28 ans. Jeune retraité début 2013, j'ai



Franz Vali a fait étape à Scherwiller. Photo D. K.

accepté la présidence nationale en mai et c'est donc en tant que bénévole que j'ai le plaisir de découvrir cette communauté de Scherwiller qui est un peu une auberge espagnole. On y trouve de tout et il y a une bonne ambiance... On a besoin de vous tous pour poursuivre ce grand chantier de l'abbé Pierre ! »

Gastronomie C'est reparti pour la formule jeunes des Étoiles d'Alsace

Amuse-bouches aux petits oignons, château bordelais gouleyant et formation jazzy : c'est jeudi que le Musée d'impression sur étoffes (Mise) de Mulhouse a accueilli le lancement officiel de l'édition 2013-2014 de la formule jeunes des Étoiles d'Alsace, 23^e du nom.

Les dites étoiles, franchement bien nommées, rassemblent la crème des restaurateurs de la région, de l'Auberge de l'Ill (Illhausern) de Marc Haeberlin à la Poste Kieny (Riedisheim), en passant par le Chambard d'Olivier Nasti (Kaysersberg), la Fourchette des ducs de Nicolas Stamm (Obernai), ou encore le Buerehiesel de Strasbourg – 25 établissements en tout, tous hautement recommandables...

Quant au principe de l'opération, qui se déroulera du 1^{er} novembre au 31 mai prochains, il demeure inchangé : il s'agit toujours d'offrir aux moins de 35 ans de pouvoir goûter aux saveurs des grandes tables et artisans de la région à des prix franchement



Pour la première fois en 23 ans, le lancement de l'opération s'est tenu à Mulhouse, dans les locaux du Musée d'impression sur étoffes. Photo Jean-François Frey

préférentiels. Quatre formules sont proposées : « Winstub » (38 € par personne), « Expression » (69 €), « Prestige » (89 €) et « Excellence » (100 €). Fait notable, hormis la formule « Winstub » majorée de 1 €, tous les

Question conso Commande en attente

Mme L., d'Eckbosheim, a un problème de commande non livrée.

Question : « J'ai passé commande sur internet auprès de la société Fibre Nature qui vend du linge. Le montant de la facture est de 132 €. Or je n'ai pas été livré. J'ai bien essayé d'entrer en contact avec l'entreprise, mais personne ne répond. Que puis-je faire ? »

Réponse : Nous vous conseillons d'effectuer une réclamation à l'aide d'une lettre recommandée avec AR (accusé de réception). Dans celle-ci,

vous demanderez la livraison du produit. Si l'entreprise est dans l'impossibilité de répondre favorablement à votre demande, vous pourrez exiger l'annulation de la commande et son remboursement. En effet, l'art. L114-1 du code de la consommation permet, en cas de dépassement de la date de livraison excédant sept jours, de demander l'annulation de la commande.

■SOURCE Chambre de consommation d'Alsace, tél. 03.89.33.39.79 (Haut-Rhin) et 03.88.15.42.42 (Bas-Rhin) ; site internet : www.cca.asso.fr

Circulation Travaux sur la RN59 à Sainte-Marie-aux-Mines

Depuis hier et jusqu'au 17 novembre, la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et la Dir-Est (Direction interdépartementale des routes) mènent un chantier de renouvellement des couches de roulement de la RN59 et de la rue du cimetière à Sainte-Marie-aux-Mines. Ces travaux nécessitent la neutralisation alternative des voies concernées et la mise en place de déviations. Pour la sécurité de tous, une extrême vigilance est préconisée ainsi que le strict respect des limitations de vitesse.

Université Sursis pour la gestion étudiante du resto U La Gallia à Strasbourg

L'Afges (Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg) se félicite que le Cnous (Centre national des œuvres universitaires et scolaires) ait récemment validé la prorogation, pour 2014, de la convention liant l'Afges au réseau des Cuvres, notamment pour la gestion du resto U de l'Afges La Gallia, alors que la convention en cours devait arriver à terme au 31 décembre 2013 (la convention avait préalablement été validée par le conseil d'administration du Crous de Strasbourg). « La prorogation, qui ne pourra être renouvelée au-delà de 2014, doit permettre, rappelle l'Afges, de donner le temps nécessaire pour trouver une solution stable pour l'avenir des relations entre la fédération étudiante et le Crous, alors que les différends restent nombreux, notamment sur les questions financières, et que la situation de l'Afges est extrêmement incertaine... »

L'association étudiante indique notamment que, s'agissant de La Gallia, deux hypothèses sont envisagées : la reprise en gestion du resto U Gallia par le Crous, avec maintien de l'Afges dans ses locaux et dans un rôle d'animation du restaurant à des conditions fixées par le Crous, ou la passation d'une procédure de marché public (délégation de service public) après avoir préalablement dissocié la patrimonialité des locaux occupés par l'Afges de ceux du Crous.

Précision Pollution au cuivre à Bourbach : des grammes, et non des kilogrammes

Dans l'article « Pollutions ou Manon des Sources » consacré à l'empoisonnement par des sels de cuivre de la ferme de Niederwyhl à Bourbach-le-Haut (L'Alsace de dimanche, page 40) figure une erreur de calcul. 7,2 tonnes de sulfate de fer ont été épanchées sur 19 ha de prés : ce produit contient environ 3 mg de cuivre par kg, soit 21,6 g de cuivre en tout, et non 21 kg.

Par ailleurs, Anne-Marie Singer, l'agricultrice de Niederwyhl, estime que les propos du maire Joël Mansuy sont contradictoires : « Soit les sols restent pollués très longtemps, soit ce cuivre a été lessivé par la pluie. Il faut choisir, écrit-elle dans sa demande de droit de réponse. Comme le cuivre est effectivement rémanent, voire même indéfiniment d'après l'expertise judiciaire de 2006, les 100 kg/ha de sulfate de cuivre épanchés dans les cultures de pommes de terre des années 1950 auraient dû faire monter les teneurs en cuivre dans nos sols au-delà de 110 mg/kg. Or la moyenne de pollution de nos sols est de 24 mg par kg de terre et la dose létale pour les moutons de 15 mg/kg. » La dose létale d'un produit est la quantité qui cause la mort.

Strasbourg Décédé devant la médiathèque

Hier peu avant 16 h, un homme de 50 ans, victime d'une crise d'épilepsie, a fini par succomber sur le parvis de la médiathèque André-Malraux à Strasbourg. Arrivés rapidement sur place, les sapeurs-pompiers n'ont rien pu faire pour le ranimer.

Épinal Suicide d'un détenu à la prison

Un détenu de 41 ans, condamné à 30 ans de réclusion criminelle et dont le procès en appel devait s'ouvrir en mars, a été retrouvé dimanche pendu avec des draps dans une cellule individuelle de la maison d'arrêt d'Épinal, a indiqué hier son avocat. Une enquête pour recherche des causes de la mort a été ouverte par le parquet d'Épinal. Cet homme avait été condamné en 2011 pour tentative d'assassinat et actes de torture et de barbarie, après avoir tiré à deux reprises sur son ex-compagne et l'avoir aspergée d'acide sulfurique, le 18 janvier 2008, à son domicile de Saulxures-lès-Bulgnéville (Vosges). « Il envisageait ensuite de la tuer puis de se suicider. S'il n'est pas allé jusqu'au bout, c'est parce qu'il s'est lui aussi brûlé avec de l'acide », avait expliqué un enquêteur lors de son procès. Il devait être jugé en appel en mars prochain par la cour d'assises de Meurthe-et-Moselle, a précisé l'avocat.